

L'Union SNUI - Sud Trésor est devenu :



## Déclaration liminaire au CHSCT du 1<sup>er</sup> juillet 2014 portant notamment sur le déménagement de la Trésorerie de Villeneuve-le-Roi à Orly

Monsieur le président du CHSCT,

Depuis votre arrivée, les organisations syndicales *Solidaires Finances Publiques Val-de-Marne* et FORCE OUVRIERE DDFiP 94 ont dû vous rappeler, ainsi qu'à vos collaborateurs, la réglementation applicable, ainsi que l'esprit du législateur lors de la création des CHSCT.

Après une fin d'année 2013 exécrationnelle en matière de conditions de travail des membres du CHSCT, l'année 2014 se présentait sous des auspices nettement plus constructifs.

Malheureusement, le projet qui nous est aujourd'hui présenté renoue avec les errements du passé :

- que dire du respect de l'avis des acteurs de prévention (Médecin de prévention et ISST), consultés... la veille de l'envoi des documents du groupe de travail du 12 juin ;
- du plan ET de la fiche de présentation du déménagement soumis au présent CHSCT... et qui n'a même pas fait l'objet de la moindre petite correction... malgré les très nombreuses observations et rappels réglementaires effectués lors du groupe de travail.

*Sur ce dernier point, nous pouvons à juste raison nous demander quelle est l'utilité de ce groupe de travail puisqu'aucune des remarques, demandes et autres interrogations formulées le 12 juin ne sont reprises dans les documents de cette séance plénière !*

Et que dire du contexte plus général où vous affirmez aux chefs de services que les projet de déménagement seront annoncés aux agents au moins 1 an avant.

En février de cette année vous annoncez aux organisations syndicales qu'il n'y aura pas de déménagement dans l'immédiat.

En avril, vous revenez sur vos dires, tout en précisant qu'il n'y aura rien avant 2015. Et, le mois suivant, nous recevons le présent projet de déménagement - prévu dès la première quinzaine de décembre - et plans à l'appui : la DDFiP du Val-de-Marne serait-elle devenue une organisation *terroriste* clandestine qui veut à tout prix cacher ses intentions réelles ?!?

Et que dire de l'intérêt du projet : déménager pour économiser 50.000 € de loyer annuel, alors que vous n'avez même pas cherché à renégocier le contrat !

Sans parler des pertes financières, *certes pas pour l'administration*, que cela va générer en raison de l'éloignement des populations en difficulté - financière ou physique - ne pouvant plus se déplacer pour payer leur aide ménagère communale, etc...

Ce déménagement c'est aussi, pour les agents, travailler toujours plus car les plans prévoient déjà certaines suppressions d'emplois (1 agent B à Orly, plus le Chef de service de Villeneuve-Le-Roi)... mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg !

Car - pour une fois vous osez l'avouer - une fois les suppressions d'emplois faites, la Trésorerie d'Orly déménagera à son tour à Choisy.

La DDFiP 94 se focalise sur les 10 m<sup>2</sup> par agent... sauf quand ça l'arrange : il faut oser mettre 2 inspecteurs dans un bureau de... 11 m<sup>2</sup> en soutenant « les normes sont respectées » !.

De plus, nous vous avons déjà démontré, réglementation à l'appui, que cette référence est erronée à double titre :

- la norme est de 12 m<sup>2</sup> minimum (circulaire du 16 janvier 2009) ;
- les 10 m<sup>2</sup> concernent la norme AFNOR. Même si elle nous était applicable, elle passe à 11 m<sup>2</sup> par personne dès qu'il y a 2 personnes dans le même bureau et à 15 m<sup>2</sup> par personne lorsqu'on travaille en plateau.

En outre, cette surface se calcule par bureau et non pas sur la totalité du site contrairement à ce que vous avez fait.

De surcroît, ce ratio ne se calcule qu'après avoir déduit la surface occupée par le matériel nécessaire au travail (bureaux, armoires...).

Il faut également tenir compte de la réglementation en matière de dégagements (1,20 m derrière les bureaux) et d'aires de circulation (minimum 80 cm).

Pour finir, il n'y a toujours pas d'échelle sur les plans, ce qui ne permet ni de vérifier vos calculs, ni de s'assurer que le mobilier implanté est bien à l'échelle. Or, lors de nos visites respectives sur place, nous avons notamment pu constater les erreurs suivantes :

- le mobilier implanté sur les plans ne correspond pas toujours à la réalité (bureau matérialisé sur le plan alors qu'il s'agit en fait d'une table de décharge, mobilier plus petit sur le plan qu'en réalité, etc.) ;
- nouvelles armoires placées là où il y a en fait des radiateurs, voire des extincteurs ;
- très gros problèmes d'archives ET de dossiers vivants. Il y a en effet plus de 10 armoires rien que pour VLR (la Chambre régionale des Comptes ne s'étant pas réunie depuis 2001). La Direction sous-estime systématiquement la quantité d'archives. (Orly estime qu'il faudrait au moins 4 mois pour faire le tri !).

Nous vous rappelons également que les collègues de VLR veulent garder leurs bureaux avec retour.

Quid de la fréquence du nettoyage (3 jours par semaine) qui doit être augmentée, afin de devenir quotidienne (et se conformer ENFIN à la réglementation applicable).

Quid de la solution concrète - et avant le déménagement - pour le problème d'un WC... pour 16 femmes !

Il n'est pas certain que le Trésorier de VLR puisse obtenir sa mutation au 1<sup>er</sup> janvier (à moins d'une promotion ?). Le provisoire pourrait donc durer au moins jusqu'au mois de juin 2015 !

Et il est parfaitement illogique de faire un déménagement alors que la Trésorière d'Orly viendra de quitter ses fonctions (départ à la retraite) et qu'un des adjoint sera nouveau.

Mais il est par-dessous tout aberrant de déménager une Trésorerie en décembre, car c'est la pire période : arrêté comptable, arrêté des régisseurs, chèques de solidarité, échéances des 15/11 et 15/12, règlements de cantines scolaires, des garderies, des aides ménagères,...

Et que dire de ce projet qui ne tente même pas de résoudre les problèmes immobiliers déjà existants (et pourtant signalés depuis des années). Il faut ainsi absolument :

- améliorer la VMC (humidité des WC et de la salle de repas) ;
- installer des stores adaptés en urgence (chaleur insoutenable dans le secteur recettes) ;
- régler la ventilation à l'accueil (car elle arrive directement sur le collègue à

l'accueil) ; D'autant plus que le problème de confort thermique va augmenter avec le nombre de personnes et d'ordinateurs supplémentaires.

- régler le très gros problème électrique (disjoncte régulièrement) ;
- améliorer le débit informatique, actuellement très, très insuffisant ;
- améliorer l'éclairage ;
- faire vérifier les extincteurs (plus de 12 mois écoulés depuis la dernière vérification).

En résumé, les nécessaires, et indispensables, remises à niveau de ce site vont très largement obérer les pseudo-économies annoncées. (Recabler un site peut coûter jusqu'à 200.000 €, auxquels s'ajoutent les coûts de l'augmentation des débits informatiques, des travaux annexes, etc.).

Même de simples questions pratiques restent sans réponse :

- Quid du vote sur l'harmonisation des horaires d'ouverture à faire ;
- Quid des tickets resto pour VLR ?
- Quid du mobilier d'Orly à changer (fauteuils de plus de 10 ans, bureaux non adaptés).

En tout état de cause, Solidaires Finances Publiques 94 et FORCE OUVRIERE DDFiP 94 vous rappellent que le rôle du CHSCT (article 47 du décret) est de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, à la protection de la santé physique et mentale des agents, ainsi que de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

**Or le projet de déménagement qui nous est soumis viole l'ensemble de ces exigences !**

*Dans ces conditions, vous comprendrez donc aisément que, non seulement les collègues des deux sites concernés, mais aussi ceux des futurs sites qui seront touchés, tout comme leurs représentants devant vous aujourd'hui, ne peuvent en aucune manière, dans ces conditions, avoir confiance dans leur direction.*

*Il est largement temps, Monsieur le Président, d'arrêter de considérer les services comme de simples locaux en négligeant comme vous le faites les femmes et les hommes qui les font vivre.*

Dès lors, l'examen du présent projet devra être reporté à un prochain CHSCT, une fois correctement rectifié.

Cela vous laissera par ailleurs un délai de réflexion, afin de prendre la seule décision logique : l'abandon de ce projet !